



## Séance ordinaire du conseil municipal Lundi le 2 octobre 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce deuxième (2<sup>ème</sup>) jour d'octobre deux mille dix-sept (2017) à dix-neuf heures quarante-quatre (19h44), au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Mesdames:	Hélène Laboissonnière, maire
Madame :	Guylaine Pelletier, siège 1
Monsieur :	Yvan Bouchard, conseiller siège 2
	Siège 3 vacant
Monsieur :	Jean Bernier, conseiller siège 4
Madame :	Léda Villeneuve, conseillère, siège 5
Monsieur :	Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h44, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19h44
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2017
6. Suivis aux procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2017
7. Correspondance
8. Gestion Financière
  - 8.1. Factures du mois
  - 8.2. Remboursement de taxes payées en trop
  - 8.3. Octroi du contrat d'achat, de transport et d'épandage de MG20 sur la Route Jeffrey
  - 8.4. Octroi du contrat – Travaux de pavage du Rang 6
  - 8.5. Mandat – Arpentage Côte Sud, chemin du Vide phase 2
  - 8.6. Dépôt des états comparatifs
  - 8.7. Ouverture d'un dossier pour un crédit financier
9. Législation
  - 9.1. Avis de motion -- Règlement 03-2017 spécifiant la tarification de l'année 2018 concernant la constitution d'un Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
  - 9.2. Explication du projet de Règlement
  - 9.3. Promulgation - Semaine Kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés
10. Loisirs et culture
  - 10.1. Participation financière - calendrier Comité développement
  - 10.2. Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska Inc. - Approbation de la signalisation
  - 10.3. Autorisation décaissement – Fête de la famille 2017
  - 10.4. Autorisation décaissement – Programme d'aide dédiée à l'éducation et à la formation de la jeunesse
11. Varia
12. Période de questions
13. Prochaine séance de travail
14. Prochaine séance ordinaire
15. Levée de la séance

<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH</b>		
<b>LISTE DES COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2017</b>		
ACTUEL CONSEIL INC.	Honoraires professionnels	588.67 \$
AGRO-ENVIRO-LAB	Analyses TEU	106.93 \$
AQUA TECH	Honoraires professionnels 06-07-08	2 082.53 \$
ATR DU BAS ST-LAURENT	Cotisation 2017-2018	403.56 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Quincaillerie TEU	44.81 \$
BUREAU DESIGN MASSÉ	Achat PNHA	292.04 \$
BURO PLUS	Contrat 9198-InfOnésime 10-2017	158.83 \$
CONSTRUCTION LANGIS NORMAND	Rép. portes salle	250.08 \$
DHC AVOCATS	Forfait annuel 09-2018	459.90 \$
ÉPICERIE NJL	Lait	12.75 \$
FEUILLAGE DU QUÉBEC	Cèdres Hôtel de ville	498.99 \$
FLEURISTE LE BEL ARÔME	Arrangement floral	52.89 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	24.00 \$
GARAGE J.C. HUDON	Crépine TEU	15.42 \$
GROUPE DYNACO	Vis - insecticides	32.16 \$
GARON-LÉV. GAGNON-ST-PIERRE	Virée municipale RÉSO 102-2017	622.41 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	Matériel élection	237.08 \$
MARIE-ANDRÉE LEMIEUX	Remb. Camp jour réso 114-2017	150.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	Sureté Québec 2/2	14 009.00 \$
MRC DE KAMOURASKA	Kil. Insp. rég. 03/07/08- 2017	103.20 \$
MS2 CONTRÔLE INC.	Automate TEU	6 373.59 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	Contrat de service	143.14 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage août 2017	312.51 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	TEU	549.58 \$
STEVE MARTIN	Contrat ent. mén. Réso 200-2016	600.00 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage août 2017	1 521.82 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>29 645.89 \$</b>
BELL CANADA	418-856-3018	184.53 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	35.02 \$
HYDRO QUÉBEC	Bio-fosse	751.94 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	260.54 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	37.97 \$
HYDRO QUÉBEC	Loisirs	27.41 \$
HYDRO QUÉBEC	Pont couvert	31.57 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle	341.55 \$
HYDRO QUÉBEC	Station pompage	82.22 \$
VISA	Frais de poste	33.09 \$
MARYSE LIZOTTE	Déplacement MRC	11.34 \$
SALAIRES NETS DES ÉLUS	Au 2017-09-31	4 223.96 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2017-09-31	6 761.44 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2017-09-31	2 921.18 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>45 349.65 \$</b>

**Rés.168-2017 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

**Rés.169-2017 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

**Rés.170-2017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Rés.171-2017 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 septembre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Suivis aux procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2017**

Rien à signaler

**CORRESPONDANCE**

Comité de développement rural, demande de participation financière calendrier 2018  
Société du Roman Policier de Saint-Pacôme, invitation, souper et gala  
Club Hiboux, demande d'approbation de la signalisation  
Fondation Jeunesse de la Côte-du Sud, invitation au 22<sup>ème</sup> souper bénéfique  
Correspondance demandant le remboursement de taxes payées en trop  
Ministère des Transports, autorisation des travaux en voirie locale (TECQ)  
Fondation du Cégep de La Pocatière, remerciements  
L'Arc-en-ciel du Cœur, campagne 2017  
Association Pocatoise des personnes handicapées, 40<sup>ème</sup> anniversaire

**Gestion financière**

**Rés.172-2017 Factures du mois**

Il est proposé monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de septembre 2017 au montant de **45 349.65\$**.

ADOPTÉE

**Rés.173-2017 Remboursement de taxes payées en trop**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au remboursement de taxes suivant :

Matricule 4743\_47\_0878\_.00\_0000 au montant de **774.74\$**

ADOPTÉE

**Rés.174-2017 Octroi du contrat - Achat, transport et épandage de MG20 sur la Route Jeffrey**

Considérant la soumission reçue suite à l'appel d'offres; (rés.150-2017)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le contrat pour l'achat et l'épandage de MG20 sur la Route Jeffrey soit octroyé  
Transport en Vrac St-Denis, à 11.39\$ la tonne plus taxes, fourniture, transport, pose à 4  
pouces et coupons de pesée inclus.

ADOPTÉE

**Rés.175-2017 Octroi du contrat – Travaux de pavage du Rang 6**

Considérant la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

Considérant l'appel d'offres publié sur le SEAO;

Considérant que les soumissions reçues sont conformes;

Pavage Réparations Francoeur Inc.: 86 409.35\$ taxes incluses  
Construction B.M.L., Division de Sintra : 73 326.86\$ taxes incluses

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le contrat pour les – Travaux de pavage du Rang 6, soit octroyé au plus bas soumissionnaire soit, Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. pour la somme de 73 326.86\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**Rés.176-2017 Mandat – Arpentage Côte Sud, chemin du Vide phase 2**

Considérant la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

Considérant les travaux du Chemin du Vide;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que mandat soit confié à Arpentage Côte Sud à procéder à la confection du plan d'acquisition et de la description technique s'y rattachant.

ADOPTÉE

**Dépôt des états comparatifs**

Considérant que, tel que prescrit à l'article 176,4 de la Loi sur les compétences municipales la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer les deux états comparatifs suivants :

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

En conséquence, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire en date du 30 septembre 2017 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés et les dépenses et revenus dont la réalisation est prévue pour le présent exercice financier. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des états comparatifs.

**Rés.177-2017 Ouverture d'un dossier pour un crédit financier**

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ont approuvés la programmation de travaux de voirie locale de la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

Attendu que la municipalité prévoit des dépenses de voirie locale de 465 000.00\$;

Attendu que le remboursement gouvernemental est prévu qu'après la reddition de compte;

Attendu les liquidités de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité autorise l'ouverture d'un dossier pour un crédit financier auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière, au montant de 465 000\$;

Que la directrice générale et le maire sont autorisées à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

## Législation

### **Avis de motion Règlement 03-2017 spécifiant la tarification de l'année 2018 concernant la constitution d'un Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

Monsieur le conseiller Jean Bernier donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le Règlement 03-2017 relatif à l'indexation des droits payables en vertu du règlement 03-2009 par les sablières-gravières, sera adopté.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **Présentation du projet de Règlement**

Monsieur le conseiller Jean Bernier explique que le gouvernement du Québec a publié un avis d'indexation concernant les « montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière » qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier 2018. Pour l'exercice financier 2018, le montant du droit payable par tonne métrique sera de 0,58 \$ et de 1,10 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant payable, par mètre cube, sera de 1,56 \$.

### **Rés.178-2017 Semaine Kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés**

Attendu que de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile;

Attendu que ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément;

Attendu qu'il est possible de faire en sorte que de moins de moins de préjugés circulent au sein de nos communautés;

Attendu que plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés;

Attendu la volonté des élu-e-s de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth d'encourager la campagne initiée par le Comité de déploiement de la lutte aux préjugés au Kamouraska;

Attendu que notre Conseil municipal dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth reconnaisse la période du 15 au 21 octobre 2017 comme « La semaine de la sensibilisation aux préjugés » dans notre communauté.

ADOPTÉE

## Loisirs et culture

### **Rés.179-2017 Participation financière - calendrier Comité développement**

Considérant le projet de confection d'un calendrier pour l'année 2018 par le Comité de développement rural;

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité participe à ce projet en accordant la somme de 100.00\$ au Comité de développement rural de Saint-Onésime-d'Ixworth,

Que les armoiries de la municipalité soient incluses au calendrier à titre de plan de visibilité.

ADOPTÉE

### **Rés.180-2017 Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska Inc. - Approbation de la signalisation**

Considérant la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska Inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité approuve qu'une signalisation adéquate soit installée aux endroits appropriés par le Club de Motoneiges Hiboux Inc.

ADOPTÉE

**Rés.181-2017 Autorisation décaissement – Fête de la famille 2017**

Considérant le mandat confié à l'Organisme participation familles,

Considérant que la municipalité a obtenu copie de la reddition de comptes de la fête de la famille;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise le décaissement de 1 500.00\$ à l'Organisme participation familles.

ADOPTÉE

**Rés.182-2017 Autorisation décaissement – Programme d'aide dédiée à l'éducation et à la formation de la jeunesse**

Attendu que l'organisme participation familles (OPF) est chargé d'assurer, en partenariat avec le conseil municipal et les employés de la Municipalité, la mise en œuvre des plans d'action Familles et Aînés ;

Attendu que le conseil municipal favorise l'éducation et la formation de la jeunesse ;

En conséquence :

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accorde une aide de vingt-cinq dollars (25.00\$) des dépenses reliées à l'achat des articles scolaires pour les enfants qui sont inscrits à l'école primaire de l'Étoile-filante pour l'année scolaire 2017-2018;

Que le conseil municipal autorise le décaissement de 1000.00\$ à l'Organisme Participation Familles pour ce faire.

ADOPTÉE

**VARIA**

**Tour de table des élus**

**Période de questions (ouverture à 20h06, fermeture à 20h21)**

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**Prochaine séance de travail**

Lundi le 8 novembre 2017

**Prochaine séance ordinaire**

Lundi le 8 novembre 2017

**Rés.183-2017 Levée de la séance**

Il est proposé monsieur le conseiller Yvan Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures vingt et une (20h21).

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales